

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4970**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maintenicien chef en aéronautique option porteur

Nouvel intitulé : Maintenicien-chef en aéronautique, option porteur

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA
CERTIFICATION**

Ministère de la Défense

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Le directeur du personnel militaire de l'armée de l'air,
Directeur de l'EFSOAA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

253r Maintenance mécanique des engins spatiaux et aéronautiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maintenicien chef en aéronautique option Porteur est un chef d'équipe. Il assure la maintenance des aéronefs avec une équipe spécialisée dans les différents domaines d'intervention de sa spécialité. Il est responsable de la disponibilité technique opérationnelle des aéronefs. Il effectue de plus la gestion des matériels et de la documentation technique des aéronefs. Quotidiennement, il rend compte à sa hiérarchie du déroulement de ses activités.

Les activités principales du maintenicien chef en aéronautique option Porteur sont :

- assurer la disponibilité technique opérationnelle des aéronefs, de leurs systèmes mécaniques et de génération électrique, et des équipements de test ;
- organiser le travail des équipes techniques d'un service aéronautique ;
- assurer le suivi technique des aéronefs, des matériels de rechange et la gestion de la collection documentaire d'un service ;
- gérer le matériel du service ;
- participer aux actions de prévention et de lutte contre les sinistres.

Les capacités attestées : - Réaliser et garantir les opérations techniques de contrôle et de maintien en condition opérationnelle des systèmes mécaniques, de génération électrique et de test.

- Diriger et former les équipes d'entretien intervenant techniquement sur le conditionnement opérationnel des aéronefs, des principaux systèmes porteurs et de test.
- Suivre les échéanciers de contrôle, les évolutions techniques et la traçabilité des opérations effectuées sur les aéronefs, les principaux systèmes avioniques, porteurs ou de test.
- Approvisionner et suivre en comptabilité les matériels de rechange aéronautiques.
- Conduire une intervention dans les domaines de lutte contre un sinistre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme officier marinier au sein d'unités à terre ou embarquées.

Mécanicien/Mécanicienne révision mécanique (aéronautique)

De retour à la vie civile, les marins titulaires de la certification exercent leur métier dans le domaine de la mécanique, en général en qualité de mécanicien de maintenance aéronautique, automobile et nautique. Pour exercer leur métier en qualité de mécanicien de maintenance aéronautique dans la vie civile, les titulaires de la certification sont souvent amenés à suivre une formation complémentaire afin d'acquérir une licence de maintenance des aéronefs (LMA) Partie-66.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1602 : Maintenance d'aéronefs

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

La certification comporte quatre composants correspondant aux domaines d'emploi.

1 - Maintenance des systèmes : technologies appliquées aux systèmes porteurs (mécanique, électricité), systèmes porteurs et leurs composants (cellule, propulsion, génération électrique), procédures de maintien et de remise en condition opérationnelle des systèmes porteurs, exploitation d'une documentation technique en anglais, rédaction de documents à caractère technique, contrôle des interventions techniques sur les aéronefs et les équipements.

2 - Management - Organisation du travail et du suivi technique : environnement de travail, facteurs humains, outils de formation et méthodes d'encadrement du personnel, contrôle de gestion, planification de l'entretien des aéronefs, systèmes informatiques de suivi technique, mise à jour et diffusion de la documentation technique

3 - Logistique : gestion du matériel, réglementation en matière de transport, systèmes informatiques de gestion.

4 - Lutte contre les sinistres : systèmes de détections et de combat contre les sinistres, prévention des accidents, problématique particulière des interventions sur aéronefs.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à part égale de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collège). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 80 % du jury.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Le jury est présidé par le général commandant l'école de formation ou le directeur des formations. Il est composé à parts égales de formateurs et de membres de la profession (au minimum 2 personnes par collège). Les membres extérieurs à l'organisme représentent 50 % du jury.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS mécanicien d'aéronautique', niveau IV.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BS Mécanicien d'aéronautique', niveau III.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de maintenance de mécanique aéronautique'.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation jusqu'au 1er mai 2004.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Deux ou trois promotions de vingt à vingt-quatre élèves par an, 100 p. 100 d'élèves brevetés.

Autres sources d'information :

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE - ARMEE DE L'AIR - ECOLE DE FORMATION DES SOUS-OFFICIERS DE L'ARMEE DE L'AIR (EFSOAA) Base aérienne 721
17133 Rochefort Air

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

l'école de formation des sous officiers de l'armée de l'air

Historique de la certification :

- Anciens libellés : - BS Mécanicien d'aéronautique, niveau IV (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980) ;
- BS Mécanicien d'aéronautique, niveau III (Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995) ;
- Technicien supérieur de maintenance de maintenance de mécanique aéronautique (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999).

Certification précédente : Technicien supérieur de maintenance de mécanique aéronautique (fiche incomplète)

Certification suivante : Maintenicien-chef en aéronautique, option porteur